

RÈGLEMENT DE LA PROMOTION « Pratiquez #mendibiling »

Le Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil sis Calle Almirante Arizmendi, 9 - 20302 Irún (Guipúzcoa), titulaire du code d'identification fiscale n° H-20818944, organise la promotion « Pratiquez #mendibiling ». Si vous pratiquez #mendibiling, vous pouvez gagner des lots, nous distribuons 500 € en bons d'achat.

Cette action promotionnelle s'adresse aux clients du Centre Commercial Mendibil qui effectueront leurs achats dans la galerie marchande du 23 Décembre au 4 Janvier 2020 compris. Ces achats leur donneront la possibilité de participer, en respectant la mécanique de la promotion du tirage au sort de 10 lots de 50 € chacun en bons d'achat. Au total, 500 € en bons d'achat seront mis en jeu.

MÉCANIQUE DE LA PROMOTION

Toute personne (de plus de 16 ans) ayant effectué des achats dans l'un des établissements du Centre Commercial Mendibil pourra participer à la promotion durant sa période de validité.

Le client devra s'inscrire en remplissant les champs demandés par le formulaire de participation et saisir les données correspondant à un ticket d'achat d'un montant égal ou supérieur à 20 € sur le site web du centre commercial www.centrocomercialmendibil.com. Ce ticket d'achat devra être présenté lors du retrait du lot s'il est lauréat d'un des 10 lots mis en jeu.

Une seule participation par ticket est autorisée et un seul lot sera attribué par personne.

Les employés du Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil sont explicitement exclus de participer à ce tirage au sort, ainsi que le personnel qui travaille habituellement au sein même du centre ou de sa galerie marchande.

MÉCANIQUE DU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des 10 lots à gagner, se tiendra les jours 24, 26, 27, 30, 31 Décembre et les 2, 3 et 7 Janvier. Les gagnants seront aussitôt avertis.

Pour retirer les bons d'achat, les gagnants devront se rendre au bureau de la gérance du centre commercial, en confirmant les données de l'inscription du site web sur présentation du ticket d'achat et de la pièce d'identité.

Chaque gagnant recevra 2 bons d'achat de 25 € chacun, utilisables dans les commerces du centre commercial Mendibil indiqués sur les bons. Les bons d'achat seront valables jusqu'au 31 Janvier 2020.

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

La participation à la promotion implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En conséquence, le refus de se soumettre audit règlement entraînera l'exclusion du participant et, par là même, le Syndicat des Copropriétaires du Parc

Commercial Mendibil sera dégagé de toute obligation éventuellement contractée avec le participant.

Les lots de la promotion sont soumis aux dispositions fiscales et légales en vigueur.

Le Centre Commercial Mendibil se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de la présente promotion, y compris son éventuelle annulation avant la date de clôture de la campagne, si les raisons sont justifiées.

Le gagnant ne pourra pas céder son lot à une tierce personne et en aucun cas les lots ne pourront être échangés contre des espèces.

Les gagnants du tirage au sort autorisent et cèdent leurs droits à l'image au Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil, sachant par ailleurs que ce Syndicat des Copropriétaires peut utiliser leurs prénom et nom, pays et ville de résidence et image, pour les rendre publics sur les supports de communication interne et externe publicitaire du centre commercial lui-même. De plus, cette utilisation n'ouvrira pas de nouveaux droits autres que le lot gagné. En cas de non-autorisation du gagnant pour exercer les droits reconnus ici en faveur du Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil, il sera considéré que ledit gagnant a renoncé à son lot ; de ce fait, il sera tenu de le restituer s'il l'a déjà reçu.